



Depot de plainte après un match de football

Par **gaetan1**, le **24/10/2011** à **23:12**

Bonjour,

je suis président d'une association de football entouré par la fff en loisirs. Pendant un match de championnat un joueur adverse, en voulant ceinturer un de mes joueurs est mal tombé et s'est cassé la clavicule, les pompiers sont venus sur place pour l'emmener. 6 mois plus tard je suis convoqué au commissariat pour donner le nom de mon joueur suite à un dépôt de plainte pour AGRESSION contre X. Le problème c'est que mon joueur n'avait pas de licence mais l'équipe adverse n'a pas la feuille de match ou il doit être stipulé qu'il y a eu un blessé.

Que peut-il arriver?

Que dois-je faire, nier par manque de preuves (pas de feuille de match), refuser de donner ce nom....?

Quelles sont les risques pour moi et mon joueur?

Merci d'avance

Par **mimi493**, le **25/10/2011** à **00:57**

Forcément, vous connaissez son nom. En refusant de le donner, vous vous exposez à des poursuites